

Groupe de travail Masséna-Bruneseau

Réunion du 4 juin 2012

LISTE DES PARTICIPANTS

VILLE DE PARIS

Cabinet A. HIDALGO		Frédéric LUCCIONI
Mairie du 13ème		Bénédicte PERFUMO
Direction de l'Urbanisme		Anne GOMEZ
Direction du Patrimoine et de l'Architecture	Absente	Fabienne KERNEUR
Direction de la Voirie et des Déplacements – SAGP		Gilles DELAUAUD
DRIEA UT Paris		Guillaume TERRIER

SEMAPA

Directeur Général		Jean-François GUEULLETTE
Directrice de la Communication	Absente	Nathalie GRAND
Direction de la Programmation et de l'Urbanisme		Anne Elysabeth CAMPION, Ludovic VION, Benoit ERNEK, Thomas JAMIN
Direction des Infrastructures et Constructions		Jean-Louis GERBENNE
Direction du Développement		Catherine BEYLAU

AUTRES INSTITUTIONS

agence HAMONIC & MASSON		Gaëlle HAMONIC
KOZ Architectes		Christophe OUHAYOUN, Nicolas ZIESEL
CROUS		Jean-Luc HEMBISE
PREFECTURE DE PARIS-DRIEA-UT 75		Guillaume TERRIER
Ateliers LION	Absents	Sevak SARKISSIAN
Ville d'Ivry – DPU – AVCO		Séverine NOACK

PERSONNALITES EXTERIEURES

Garant de la concertation		Bertrand MEARY
Personnes qualifiées		Bertrand AVRIL

BUREAU DES ASSOCIATIONS		
Chargé de mission	Absent	Yann RENAUD
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS		
SOS Paris XIII ^{ème}		Marie KAREL
ADA 13		Françoise SAMAIN
APLD91	Absent	Jean-Paul RETI
TAM-TAM		Patrick BERTON
Association des Locataires du Site des Frigos	Absent	Jacques LIMOUSIN
Odyssée Lutèce	Absent	Jean-Georges CEP
Paris Banlieue Environnement	Absents	Witold MARKIEWICZ, Pascal CAZAT
Amicale des Locataires des rues Fulton, Bellièvre, Flamand-ALFBF		Dominique MACAIGNE
Association des usagers des transports	Absent	Jacques STAMBOULI
L'Ecologie pour Paris	Absente	Marie-Hélène LAURENT
Droits des piétons	Absente	Marie-Danielle LERUEZ
SPPEF	Absent	Philippe MORIS
APARIS 13	Absent	François GERARD
13 O'QUAI	Absent	Jean-Pierre ANCELIN
ASSOCIATION LA PLATEFORME DES COMITES PARISIENS D'HABITANTS		Claude BIRENBAUM
CONSEILS DE QUARTIER		
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE
Conseil de quartier n° 4	Absent	Jean Pierre LAUWEREINS
Conseil de quartier n° 7		André MESAS

La séance est ouverte à 17 heures 35.

Anne GOMEZ annonce l'annulation du groupe de travail Bruneseau prévu les 12, 13 ou 14 juin.

Frédéric LUCCIONI confirme qu'il est nécessaire d'annuler ce groupe de travail, car l'exposition à l'Arsenal n'est pas encore prête.

Bertrand MEARY suggère de décaler le groupe de travail de deux semaines, aux 25, 26 et 28 juin.

Frédéric LUCCIONI répond que, dès qu'une date sera disponible, il la communiquera à la concertation.

Patrick BERTON rappelle que l'idée d'ouvrir plus largement le groupe de travail avait été émise. Cela paraît souhaitable dans le cadre du projet de tour.

Frédéric LUCCIONI estime nécessaire que la présentation du projet intervienne rapidement, au pavillon de l'Arsenal, et donc en présence des seules associations faisant partie de la concertation. Dans un second temps, il serait possible d'ouvrir le projet B3A à un périmètre plus large, à d'autres associations, à des habitants, à des usagers du quartier... Patrick BERTON suggère que des personnes puissent faire acte de candidature pour prendre part à la concertation.

Frédéric LUCCIONI est disposé à accueillir d'autres participants que des associations, mais peut-être dans un autre cadre que le groupe de travail. Il serait aussi souhaitable que Jean Nouvel soit présent, afin de faire une présentation. Cette rencontre élargie pourrait être organisée à partir de la rentrée.

Marie KAREL rappelle que SOS Paris est opposée à la création de tours, d'autant plus que le projet de Jean Nouvel est une verrue architecturale.

Frédéric LUCCIONI indique que cette position est exprimée avant même que le groupe de travail ait pu prendre réellement connaissance du projet autrement que par la seule image qui est apparue dans la presse. Il demande par ailleurs si le problème est l'esthétique du projet ou celui de la grande hauteur ; qu'en est-il, par exemple, de l'appréciation du projet de Renzo Piano sur le nouveau Palais de Justice aux Batignolles ?

Marie KAREL répond que le tribunal ne lui pose pas problème au plan esthétique. Elle déplore toutefois que Paris se prive de fonctions essentielles, actuellement situées sur l'île de la Cité. Pourquoi vider la capitale d'un centre fonctionnel de cette importance ?

Bertrand MEARY objecte que l'installation du TGI aux Batignolles ne revient pas à vider Paris de ses fonctions.

Frédéric LUCCIONI confirme. Le projet s'installe dans Paris, et sur un territoire qui ne doit pas être considéré comme « inférieur » au Paris Historique. Il porte en outre une dimension métropolitaine, comme d'ailleurs le projet B3A. Enfin, le Ministère de la Justice n'abandonne pas l'île de la Cité dans ce projet.

Marie KAREL regrette par ailleurs qu'à Paris Rive Gauche, les commerces soient rares, si bien qu'il est difficile d'y faire ses courses. Heureusement, la situation évolue.

Frédéric LUCCIONI rappelle qu'avant, Paris Rive Gauche accueillait de nombreuses friches industrielles et que la dimension commerciale est très importante pour la Ville.

Benoît ERNEK ajoute que de nombreux efforts sont réalisés afin que les rez-de-chaussée accueillent de nombreux commerces, dans Paris Rive Gauche.

Marie KAREL objecte que l'avenue Mendès France est dépourvue de commerces.

Benoît ERNEK rappelle que le programme de cette avenue n'est pas encore achevé.

Françoise SAMAIN souhaite que le promoteur vienne s'exprimer devant la concertation. L'important n'est effectivement pas l'architecture de la tour, mais aussi la manière dont les habitants y vivront.

Frédéric LUCCIONI confirme que le promoteur interviendra – c'est prévu.

I. Présentation de l'évolution des lots M6A2-M6A3

Anne GOMEZ rappelle que l'opération M6A2/A3 regroupe logement social et logement privé.

Gaëlle HAMONIC précise que deux équipes d'architectes ont travaillé sur ces deux lots. L'objectif était de capter l'espace extérieur et de faire en sorte que les 200 logements paraissent plus grands.

Conformément aux préconisations d'Ateliers Lion Associés, l'immeuble devait présenter deux émergences, l'une en r+12 ou r+13 et l'autre à 50 mètres. Des gradins ont été créés afin d'obtenir une qualité de lumière optimale pour les différents logements. Le bâtiment jouera sur différentes strates, sur les différents espaces extérieurs l'environnant (Pocket Parc, rue Nicole Reine Lepaute, avenue de France...). Les commerces se trouveront sur l'avenue de France et sur le Pocket Parc. Les logements en accession à la propriété se développeront du côté du Pocket Parc, les logements sociaux s'inscriront à l'angle avenue de France / rue Nicole Reine Lepaute.

Le permis de construire a été obtenu. La phase chantier s'ouvrira fin juin - la phase préparatoire est en cours.

Bertrand AVRIL souhaite savoir si tous les logements auront une terrasse extérieure.

Gaëlle HAMONIC confirme que tous les logements donneront sur une terrasse, sauf un studio ou deux. Ils bénéficieront pratiquement tous d'une double exposition.

Françoise SAMAIN demande si des espaces verts collectifs sont prévus, dans le projet.

Gaëlle HAMONIC confirme qu'un jardin collectif sera créé, entre les deux bâtiments. Tous les espaces collectifs se trouveront en rez-de-chaussée, à l'arrière (espaces vélo...) du bâtiment par rapport à l'avenue de France.

André MESAS déplore que l'avenue de France comporte peu d'immeubles de logements. Il se réjouit donc de la construction de l'immeuble.

Patrick BERTON demande combien d'ascenseurs sont prévus dans les logements sociaux.

Gaëlle HAMONIC explique que deux ascenseurs sont prévus pour l'immeuble de logements sociaux, comme pour l'immeuble de logements en accession à la propriété. Ils desserviront tous les étages. Un parking sur trois niveaux sera aussi créé.

Patrick BERTON souhaite savoir si les bâtiments seront exposés aux vibrations du trafic ferroviaire.

Gaëlle HAMONIC indique que des boîtes à ressort sont prévues, pour faire face aux vibrations.

Patrick BERTON demande si un surcoût résultera de l'installation de ces boîtes à ressort.

Gaëlle HAMONIC confirme que les fondations auront un coût conséquent. Une entreprise spécialisée a déjà été choisie.

Patrick BERTON s'enquiert du nombre d'emplacements dédiés aux vélos, dans le garage à bicyclettes.

Benoît ERNEK répond qu'une surface correspondant à 2,5 % de la SHON sera réservée aux vélos, conformément au PLU.

Gaëlle HAMONIC précise que 200 mètres carrés environ seront réservés aux vélos au total.

Françoise SAMAIN déplore que les vélos occupent trop d'espace au rez-de-chaussée, neutralisant une place conséquente.

Gaëlle HAMONIC estime préférable d'installer les vélos au rez-de-chaussée plutôt qu'ailleurs.

Benoît ERNEK ajoute que les locaux à vélos seront ouverts dans l'espace collectif à rez-de-chaussée, et ne seront clos que par les grilles implantées en limite de propriété. Ils feront partie intégrante du rez-de-chaussée, si bien que leur utilisation sera bien plus facile et évidente pour l'ensemble des habitants.

Ludovic VION rappelle que le PLU impose l'installation de garages à vélo. La règle s'exprime en mètres carrés, mais elle pourrait aussi être traduite en volume, en nombre de vélos... Une réflexion pourrait porter sur le sujet, lors de la révision du PLU, au vu de l'expérience passée. Il est important que les locaux à vélos soient tous facilement accessibles.

Françoise SAMAIN remarque qu'en règle générale, les locaux collectifs favorisent la vie sociale au sein des immeubles. Or seul un jardin est prévu dans le projet. Aucune pièce n'est réservée à des activités associatives, à l'organisation de « pots »...

Gaëlle HAMONIC confirme qu'aucune pièce de ce type n'est prévue. Une portion de terrasse pourrait être commune – tout dépendra de son utilisation par les habitants.

Françoise SAMAIN rappelle qu'une circulaire des années 70 prévoit la création de locaux associatifs.

Gaëlle HAMONIC confirme que des locaux associatifs sont créés dans certains programmes. Le présent projet n'en prévoit pas.

André MESAS demande comment font les locataires pour se réunir.

Gaëlle HAMONIC répond qu'ils pourront aller les uns chez les autres. Le programme ne prévoit aucun lieu collectif.

André MESAS rappelle que, dans le passé, des locaux collectifs étaient créés. Ce n'est plus le cas. C'est une régression.

Jean-François GUEULLETTE confirme que, dans le passé, des LCR (locaux communs résidentiels) étaient créés. Cependant, ils sont difficiles à gérer. A présent, des maisons des associations sont disponibles, qui permettent aux habitants de se réunir.

Françoise SAMAIN souligne que les associations ont des difficultés à trouver des salles. La maison des associations ne suffit pas pour l'ensemble du XIII^e arrondissement.

Frédéric LUCCIONI convient que par le passé la gestion des LCR a posé des difficultés aux bailleurs et que, comme dans le cas d'espèce, il n'en n'a pas été prévu. Néanmoins, la Ville retravaille cette question de mutualisation des locaux, notamment dans le cadre du projet des Batignolles. Les avancées qui se dessinent en la matière pourraient être intéressantes à examiner pour PRG pour la suite.

Bertrand MEARY rappelle que les mètres carrés mutualisés ont été supprimés car ils posaient des problèmes de gestion.

Françoise SAMAIN admet que ces locaux soient difficilement utilisables. Cependant, si l'on trouve une association sachant les gérer, ils apportent beaucoup au quartier. La maison des associations du XIII^e ne suffit pas.

Bertrand AVRIL souhaite savoir si la maison du directeur a trouvé une utilité.

Jean-François GUEULLETTE rappelle que les associations n'auraient pas l'utilité d'un local collectif à plein temps. Celui-ci devrait donc être partagé par plusieurs d'entre elles. Il faudrait prévoir des placards pour stocker leurs fournitures. La création d'un espace commun aurait un coût et poserait des problèmes de gestion. En outre, certains habitants pourraient ne pas apprécier que des personnes extérieures puissent pénétrer dans leur immeuble. Enfin, ce type de local a un coût conséquent – s'il se trouvait sur l'avenue de France en rez-de-chaussée, il prendrait la place d'un commerce rentable.

Patrick BERTON estime peu pratique que les vélos soient stockés à l'intérieur. A Munich, il en va tout autrement. Il faudrait installer des grilles à l'ouverture facilitée à la sortie et à l'entrée des immeubles, afin qu'il soit plus facile aux cyclistes d'y pénétrer. Il faut éviter que les cyclistes ne créent des nuisances pour les habitants du rez-de-chaussée, lorsqu'ils entrent dans l'immeuble la nuit.

Gaëlle HAMONIC répond que le rez-de-chaussée n'accueillera aucun logement.

Patrick BERTON ajoute que la question de la gestion des vélos se posera. De nombreux vélos qui ne sont jamais utilisés encombrant les espaces, dans la rue comme dans les locaux à vélos.

Gaëlle HAMONIC indique que le garage à vélo sera d'accès immédiat.

Claude BIRENBAUM souhaite savoir si les rues environnant les immeubles sont à sens unique ou à double sens.

Benoît ERNEK répond que la rue Nicole Reine Lepaute pourrait être mise en double sens car elle présente le gabarit nécessaire.

Marie KAREL demande si un site Internet présentant le projet est disponible.

Benoît ERNEK indique que les logements privés sont actuellement en vente. Des annonces sont disponibles dans la presse. Un local de vente se trouve aussi sur l'avenue de France.

Ludovic VION suggère d'annexer des images du projet au compte rendu.

Benoît ERNEK confirme que l'ensemble de la présentation projetée sera annexée au compte rendu.

Bertrand MEARY suggère que la présentation soit communiquée avant la validation du compte rendu, qui demande un temps certain.

Françoise SAMAIN souhaite savoir si les piétons auront un accès visuel au cœur d'îlot.

Gaëlle HAMONIC confirme que les piétons auront une vue sur le jardin, quand ils seront dans le Pocket Parc. Le Pocket Parc permet aussi d'accéder à l'université.

Claude GALLAIRE demande ce qu'est le Pocket Parc.

Benoît ERNEK précise que le Pocket Parc est une petite placette en balcon sur la rue Watt, permettant d'accéder à une faculté de mathématiques. Il s'agit d'une place minérale plutôt que d'un parc, en raison des exigences de sécurité du bâtiment universitaire (accès pompiers). Il accueillera tout de même quelques arbres.

II. Présentation du projet d'extension du restaurant universitaire de la Halle aux Farines lauréat au concours organisé par le CROUS

Nicolas ZIESEL indique que le principe d'un bâtiment à double niveau a été privilégié car creuser dans le sol aurait pris trop de temps. Un bâtiment avec une structure en bois sera construit. Devant, se trouvera une sorte de serre urbaine, permettant d'accéder à la mezzanine-restaurant. Cet espace-tampon dissimulera aux regards des passants la salle de restaurant, qui sera vide la plupart du temps.

Le bâtiment se décollera un peu de la halle aux farines, afin de gagner en luminosité. Une terrasse végétalisée non accessible sera créée. Les toitures seront en métal. L'immeuble culminera à 7 mètres. Les espaces de restauration présenteront une hauteur sous plafond d'environ 2,75 mètres. La façade en inox rendra hommage à l'actuelle halle aux farines.

L'objectif est que le chantier du restaurant universitaire débute au printemps prochain, avec une livraison prévue à la rentrée 2013.

Christophe OUHAYON précise que le bâtiment présentera des façades très légères, fines et transparentes. Il préservera l'intimité pendant le moment du repas. Il aura l'air animé, même quand il sera inoccupé, en dehors des temps de repas.

Françoise SAMAIN souhaite savoir si le bâtiment comportera une cuisine.

Nicolas ZIESEL répond qu'il existe déjà une cuisine dans la halle aux farines.

Jean-Luc HEMBISE ajoute qu'il existe déjà une salle à manger, et que la salle de restauration actuelle compte 300 places assises. Cependant, suite à la montée en puissance de l'université, les besoins se sont accrus, puisque 20 000 étudiants se trouveront à terme sur le site universitaire. Il est donc nécessaire de développer l'offre de restauration. De nouvelles surfaces ont été recherchées dans la ZAC, et il a été décidé d'optimiser l'existant sur la parcelle, en passant de 300 à 500 places assises, ce qui permettra de servir 2 000 repas par jour – la cuisine et le magasin existants suffiront à la tâche.

De petites cafétérias sont aussi créées dans les espaces universitaires. Un espace de restauration sera également installé sur une péniche près de Tolbiac.

André MESAS rappelle que les associations sont intervenues pour signaler que les espaces de restauration prévus ne suffiraient pas pour la population d'étudiants appelée à fréquenter Paris Rive Gauche. La concertation aurait dû être associée à la réalisation du restaurant. Elle a été heureuse d'apprendre sa création, mais l'absence de concertation est regrettable.

Jean-François GUEULLETTE déclare que le restaurant est une préoccupation de l'aménageur comme de la Ville et de la mairie du XIII^e. Il indique aussi que dans l'ensemble des surfaces mises à la disposition de l'université, celle-ci a fait le choix de privilégier d'autres usages qui ont amené à ce que le problème de l'offre de restauration se pose. La Semapa avait ensuite proposé 400 mètres carrés à l'université, mais les espaces proposés ne convenaient pas au CROUS car ils étaient dispersés.

Marie KAREL remarque que l'extension du restaurant sera discrète. Elle salue la volonté d'insérer cette nouvelle structure avec discrétion, auprès d'un bâtiment patrimonial. Cependant, le programme s'inspire-t-il du bâtiment industriel datant du XIX^e qu'est la halle aux farines ?

Nicolas ZIESEL le confirme. La structure en bois sera retravaillée comme une structure en béton. Le vocabulaire architectural de la halle sera repris.

Marie KAREL pense que les architectes sont sur la bonne voie mais estime important que le nouveau bâtiment s'accorde bien avec la halle aux farines.

Françoise SAMAIN rappelle que les associations avaient soulevé l'insuffisance des espaces de restauration pour les étudiants. La faculté avait répondu que les étudiants ne se rendaient plus dans les restaurants universitaires. Françoise SAMAIN est heureuse que la création de restaurants supplémentaires soit prévue. Cependant, le nouvel espace suffira-t-il pour répondre aux besoins des étudiants et professeurs ?

Françoise SAMAIN ajoute qu'il est regrettable que la nouvelle structure ne serve que le midi. Un usage plus large ne serait-il pas envisageable ?

Jean-Luc HEMBISE répond qu'un autre restaurant universitaire se trouve rue de Tolbiac, qui est utilisé par les étudiants de Paris I et de l'Inalco. Une cafétéria se trouve aussi à l'Inalco. Des prestataires privés ont ouvert des structures aux environs de l'université. Enfin, un restaurant universitaire sera installé sur une barge, située près du pont de Tolbiac.

Les espaces de restauration pourront être ouverts en dehors du repas de midi, s'il existe une demande.

Françoise SAMAIN demande si un accès indépendant à la nouvelle structure est possible, sans qu'il faille passer par l'université. L'espace pourrait-il être facilement utilisé par des personnes extérieures à la faculté ?

Nicolas ZIESEL répond que l'espace pourrait être utilisé par des personnes extérieures à l'université, bien qu'il accueille de nombreuses tables et des meubles de distribution. Cependant, cela n'est pas prévu dans le cadre du projet. L'accueil d'association nécessiterait de modifier la classification incendie du bâtiment. Il faut soulever la question avec le CROUS.

Françoise SAMAIN souhaite que cette possibilité soit étudiée, dans le cadre du projet.

Christophe OUHAYOUN précise que la salle comportera 500 places. Il faudra donc faire un vrai déménagement avant chaque utilisation.

André MESAS rappelle que l'université est ouverte sur la ville. Le restaurant universitaire peut favoriser cette ouverture.

Françoise SAMAIN souhaite savoir si le bâtiment ne sera pas trop chaud l'été, étant donné qu'il sera doté d'une grande verrière.

Christophe OUHAYOUN répond que l'exposition du bâtiment garantira une certaine fraîcheur.

Nicolas ZIESEL ajoute qu'un système de ventilation sera mis en place, en dehors des horaires de repas. La température restera supportable, pendant la durée des repas (deux heures).

Christophe OUHAYOUN ajoute que l'hiver, la chaleur du restaurant sera réutilisée pour chauffer l'air.

III. Présentation du projet d'escalier M10

Anne GOMEZ rappelle qu'une première présentation a déjà porté sur le projet d'escalier. Elle avait donné lieu à un certain nombre de remarques. La Semapa a retravaillé ce projet avec le maître d'œuvre, et va le présenter à nouveau ce jour.

Benoît ERNEK rappelle que l'escalier urbain sera associé à un ascenseur, dans le cadre du projet M10C (qui accueillera une école de 14 classes, une résidence étudiante et un foyer de jeunes travailleurs). Le maître d'œuvre de l'escalier et du bâtiment est le même : il s'agit de l'agence Béal et Blanckaert. L'escalier se trouvera au bout de la rue Regnault, entre le bâtiment M10C et la gare Masséna.

Suite aux remarques du groupe de travail, les volées de l'escalier ont été élargies de 1,5 à 1,8 mètre. Un palier intermédiaire a été créé sur la volée supérieure. L'angle de la volée inférieure a en outre été plus ouvert. Enfin, un travail a porté sur les garde-corps et les mains courantes. Au niveau de la première volée d'escaliers (partie basse), des gradins feront face à la gare Masséna, ils seront utilisables en cas d'organisation d'événements. Pour les personnes à mobilité réduite, un jeu de rampes présentant une pente de 5 % est également prévu entre l'ascenseur public et la nouvelle voie, pour rendre accessible le niveau supérieur de la gare et la station de tramway.

L'escalier urbain dialoguera avec l'école. Il présentera de la pierre en façade, mais reprendra aussi certains plis de l'école.

André MESAS se félicite de la prise en compte des remarques de la concertation. Il salue la qualité du projet présenté.

Françoise SAMAIN demande si un petit parvis se trouvera en haut de l'escalier.

Benoît ERNEK le confirme. Le haut de l'escalier formera une petite place devant la gare. Ce parvis sera traité par le même maître d'œuvre.

Grâce à la proximité de l'accès bas et de l'accès haut de l'escalier, l'espace sera très lisible pour les piétons cheminant depuis le T3.

Françoise SAMAIN redoute que l'escalier ne se change en urinoir.

Patrick BERTON craint que l'escalier devienne un lieu sordide, au plan olfactif. Il présente en outre un recoin. Il risque de poser des problèmes de gestion, au plan de l'usage. Il est effectivement environné de nombreuses cités. Le soir venu, des individus risquent de s'y installer.

Pour Frédéric LUCCIONI, c'est une préoccupation importante. L'escalier va malgré tout apporter un plus en permettant des flux là où aujourd'hui il y a une impasse. Par ailleurs, c'est la question de l'usage de la gare Masséna qui se pose et qui permettra in fine d'apporter de l'usage et de la vie, permettant de qualifier le site au détriment d'une ambiance de délaissé.

Patrick BERTON souhaite savoir comment et par qui sera géré l'ascenseur. Quelle sera sa capacité ? Sera-t-elle suffisante pour faire face au flux de piétons ?

Patrick BERTON rappelle par ailleurs qu'il était prévu que l'ensemble des escaliers soient végétalisés, dans le cadre de la ZAC. S'il n'est pas opposé à l'aspect métallique de l'ouvrage, il s'agit d'une rupture.

Benoît ERNEK répond que l'escalier prolongera le bâtiment voisin, avec son aspect métallique.

Patrick BERTON n'est pas opposé à cette idée. Il redoute que l'escalier devienne un urinoir. Plus les angles des volées sont prononcés et dissimulateurs, plus les passants risquent d'être tentés d'y soulager leur vessie.

Benoît ERNEK rappelle que l'angle était moins prononcé dans le précédent projet.

Frédéric LUCCIONI estime qu'il est effectivement important d'anticiper les problèmes qui peuvent se poser.

Ludovic VION souligne que le lieu, qui était une impasse, n'en sera plus une, dans le nouveau projet. Il accueillera en outre des éléments techniques, l'entrée des pompiers, un local ERDF. Il ne sera donc pas vide.

Patrick BERTON pense que cela n'empêchera pas certains de se soulager. Il faudrait peut-être installer de vrais urinoirs.

Claude GALLAIRE suggère d'installer un éclairage dissuasif sur l'escalier.

Frédéric LUCCIONI rappelle que, lors de la précédente réunion de concertation, le traitement de l'espace public au sol avait été évoqué. Il faudrait que la Semapa se saisisse de la question.

Anne GOMEZ demande la communication de vues en 3D, afin d'avoir une vision plus exacte des pentes. Elle note que le projet a gagné en lisibilité et en qualité d'usage, mais que la question de l'entretien ultérieur reste à résoudre.

Anne GOMEZ souhaite savoir si le projet a été transmis aux équipes prenant part au concours de la gare Masséna.

Benoît ERNEK répond que le projet initial avait été transmis aux candidats. Celui-ci ne date que d'une semaine, ces derniers ne l'ont donc pas encore vu. Cependant, la connexion entre la gare et l'escalier n'étant pas modifiée, il n'est nul besoin de le leur communiquer avant la désignation.

Patrick BERTON s'enquiert de la capacité de l'ascenseur.

Benoît ERNEK indique que l'ascenseur aura une taille standard. Il pourra accueillir les personnes à mobilité réduite.

Patrick BERTON juge cette capacité trop réduite.

Anne ElysaBETH CAMPION répond que d'autres ascenseurs et cheminements verticaux seront disponibles au sein de la gare.

Patrick BERTON observe que l'ascenseur sera accessoire par rapport à l'escalier, au vu de sa faible contenance. Cela compliquera la vie des mères de famille munies d'une poussette.

Françoise SAMAIN souligne que l'escalier desservira la gare mais aussi l'école. Sa capacité constitue donc une question importante.

Ludovic VION explique qu'un autre ascenseur et un escalier seront installés à l'angle de la rue Watt.

Benoît ERNEK précise également que la majorité des élèves qui fréquenteront l'école viendront du niveau supérieur, et pas de l'ancien XIII^e.

Ludovic VION ajoute qu'il existe une autre école dans le quartier.

IV. Projet M6B2

Anne GOMEZ annonce qu'il a été demandé à Edouard François de revoir son projet, en y incluant l'utilisation réversible du volume destiné à accueillir des voies de la petite ceinture. Le permis de construire a été délivré sur la base de la version initiale du projet, mais Edouard François travaille sur une nouvelle version.

Benoît ERNEK précise qu'au rez-de-chaussée, un bâtiment de logements familiaux de 50 mètres s'adresse directement à l'avenue de France, avec également un foyer de jeunes travailleurs à l'angle de la rue Lepaute, des commerces donnant sur la patte d'oie, un cheminement et un jardin en cœur d'îlot, un petit bâtiment donnant sur la rue Einstein ainsi . C'est au sein du bâtiment donnant sur l'avenue de France qu'un grand volume de la petite ceinture pourrait être utilisé. Les locaux à vélos y seraient regroupés, et deux commerces pourraient être construits, l'un à l'angle de la patte d'oie et l'autre sur la rue Einstein, et le hall d'accès serait alors traversant. Si la petite ceinture était remise en circulation, des parois de sécurité seraient réalisées le long des bâtiments, pour assurer la stabilité structurelle de l'édifice vis-à-vis du passage des trains.

Anne GOMEZ précise qu'un permis de construire modificatif, intégrant ces modifications, va être déposé. Les travaux seront engagés sur cette nouvelle base.

Benoît ERNEK ajoute qu'une convention d'occupation temporaire permettant l'usage du volume de la petite ceinture sera conclue avec RFF.

Claude BIRENBAUM observe que cette convention sera temporaire.

Benoît ERNEK explique que les garages à vélos seront des boîtes facilement déplaçables.

Françoise SAMAIN s'enquiert du statut du cheminement en cœur d'îlot. Sera-t-il accessible au public ?

Benoît ERNEK répond que le cheminement en cœur d'îlot devrait être ouvert la journée aux piétons, mais fermé le soir.

Françoise SAMAIN redoute qu'il soit rapidement fermé, comme tous les espaces de ce type dans le XIII^e. Telle est malheureusement la volonté des habitants, qui se replient sur eux-mêmes.

Ludovic VION admet que rien ne garantit que le cheminement restera ouvert. Cependant, Paris Habitat devrait le laisser ouvert.

Benoît ERNEK précise que l'entretien du site sera assuré par Paris Habitat. Contact a aussi été pris avec les espaces verts de la Ville de Paris.

Françoise SAMAIN se déclare peu favorable à la création de tels cheminements, qui sont généralement rapidement fermés au public.

Anne Elysabeth CAMPION estime souhaitable de faire le pari qu'il est possible de maintenir des cheminements ouverts, sans qu'il soit nécessaire de se protéger derrière des grilles fermées par des digicodes.

Frédéric LUCCIONI demande si le projet appelle d'autres commentaires.

Patrick BERTON aimerait que la petite ceinture s'ouvre, pour le transport des marchandises dans Paris.

Frédéric LUCCIONI répond que l'objectif est que si transport de marchandises il doit y avoir, il transite par le tramway. Une expérience concluante a été menée en la matière (tram-train).

Claude GALLAIRE souhaite évoquer la desserte RATP et les raccords avec le tramway. De nouveaux éléments sont-ils disponibles concernant l'impact du tramway sur les emplacements des arrêts de bus ?

Anne GOMEZ répond que la réflexion est toujours en cours. L'emplacement des terminus de bus n'a pas encore été défini. Les discussions sont en cours avec la RATP et le STIF.

La séance est levée à 20 heures.